

N°2025_37



COMMUNE DE PORTE-DE-SAVOIE DECISION DU MAIRE

Objet : **Accord de financement dans le cadre de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.**
Subvention d'équipement.

Le Maire de Porte-de-Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 15042025D04 du 15 avril 2025 portant fixation du régime des aides à l'acquisition par les habitants de la commune de vélos à assistance électrique et de vélos cargos à assistance électrique, et autorisant le Maire à verser lesdites subventions,

VU les crédits prévus au budget principal de la commune,

VU la décision de la commission d'attribution des aides de la communauté de communes Cœur de Savoie en date du 28 juillet 2025,

Considérant que la demande présentée par Mme Elaine IVASSENKO répond aux conditions d'éligibilité.

DECIDE

ARTICLE 1 : Une aide d'un montant de 100 € est accordée à Mme Elaine IVASSENKO, 184 chemin de Blardet, 73800 PORTE-DE-SAVOIE. Cette aide sera versée sur le compte bancaire de l'intéressé.

ARTICLE 2 : La Directrice Générale des Services et le service de gestion comptable de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La Présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Ampliation en sera :

- Adressée au Comptable Public.

Fait à Porte-de-Savoie, le 22 septembre 2025.

Le Maire,

Franck VILLAND



Mise en ligne sur le site internet de la commune à compter du 01/10/2025

Décision n°2025_37

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20250923-2025_37-AU
Date de réception préfecture : 23/09/2025